

Le journaliste Simondi Barlev Bidjocka dans son éditorial de ce 26 mai 2021 jette un pavée dans la marre.

A en croire ce dernier, les noms de Cabral Libii et Nourane Foster, députés PCRN, apparaissent dans le volumineux rapport de la chambre des comptes sur les détournements des fonds Covid. Cabral et Nourane seraient alors soupçonnés d'avoir gagnés des marchés de gré à gré au ministre de la Santé publique dans le cadre des fonds Covid.

Simondi réconforte ainsi le lanceur d'alertes Boris Bertolt qui, dans un texte publié sur sa page Facebook soutenait déjà que « des députés, pas des moindres du PCRN ont gagné des marchés du Covid-19 au Minsanté ».

Seulement, Cabral Libii n'est pas prêt à laisser son nom être mêlé à un tels scandales. Le président national du PCRN a annoncé des poursuites judiciaires contre les auteurs de telles allégations.

« Me René Roger Bebe, avocat, vérifie l'authenticité d'un texte diffamatoire qui circule dans les réseaux sociaux et qui m'attribue des marchés publics dans l'univers cafouilleux du Covid -19. Suivront le cas échéant des poursuites judiciaires contre l'auteur réputé journaliste », a ecrit Cabral Libii.

« Quatre années de calomnies, fakenews, accusations mensongères, diffamations de toutes sortes, sans riposte proportionnelle, ni sanctions, mais aucune, il a pris l'option de s'attarder sur ce cas », a ajouté Anne Feconde Noah – porte parole du PCRN.

C'est la panique générale dans le sérail depuis que le Président de la République a donné des instructions fermes pour enquêter sur le détournement de fonds alloués à la lutte contre le Covid-19 afin de traquer tous les coupables.

L'on parle de 23 départements ministériels qui se sont croqués 128,2 milliards de F CFA de dotations, soit 71 % des 180 milliards de la dotation globale du Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus.

Si les sources concordantes renseignent que plusieurs membres du gouvernement ont été auditionnés la semaine passée par des enquêteurs du Tribunal criminel spécial (TCS), une juridiction compétente en matière de répression de la grande criminalité économique et financière au Cameroun, mais, il reste toutefois difficile de savoir si ces derniers se sont appuyés sur la prétendue première partie du rapport d'audit de la Chambre des comptes de la Cour suprême, dont une copie de synthèse a fuité sur les réseaux sociaux.

Kalara rapporte dans un article publié ce 26 mai 2021, que les juges de la chambre des comptes de la cour suprême contestent ce rapport sur les fonds Covid. Le document qu'on dit être à l'origine des poursuites contre les ministres n'a jamais été adopté par la haute juridiction, note le journal spécialisé dans les affaires politico-judiciaires.

Kalara soutient par ailleurs que le vrai rapport sera publié dans les prochains jours.